



# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2024, s'est réuni le lundi 16 décembre 2024 à 20h00, salle du conseil municipal, en mairie du Tablier.

## **PERSONNEL : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, des SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

*ANNULE ET REMPLACE la délibération 2023-10-54*

**2024-12-65**

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 novembre 2024,

1. D'adopter, à compter du 1er décembre 2024, la proposition du Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et de la convertir en délibération.
2. De valider les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE).
3. De valider les montants bruts maximaux attribuables par l'autorité territoriale.
4. De valider l'ensemble des modalités de versement proposées par la Maire.
5. En application des articles L.712-1 à L.714-8 du code général de la fonction publique et de l'article 6 du décret 2014-513 du 20 mai 2014, de maintenir, à titre individuel au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, sans préjudice du réexamen au vu de l'expérience acquise prévu au 2° de l'article 3 le montant brut indemnitaire mensuel perçu par l'agent (ou les agents) au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel.
6. D'autoriser la Maire à prendre et à signer les arrêtés dans les limites sus-énoncées au regard des critères susvisés.

## **Mairie – projet de rénovation, études de faisabilité**

**2024-12-66**

Après délibération, le conseil municipal valide les devis suivants et autorise Madame la maire à les signer :

- Architecte ABMP, la Roche s/Yon, total pour l'ensemble des phases : 5 760€TTC
  - Economiste SETEB, St Jean-de-Monts, total pour l'ensemble des phases : 1 800€TTC
- Soit un total de : 7 560€TTC

- Société ACE, Bressuire, d'un montant de 2 280€TTC

## **SYDEV – éclairage public – CONVENTION : passage à la LED des lanternes OPIO**

**2024-12-67**

Après discussion et délibération, le conseil municipal accepte les termes de la convention présentée ci-dessous, décide :

- D'autoriser Madame la maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'un montant de 7 913€HT.

**Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de la commune de Château-Guibert, année scolaire 2023/2024**

**2024-12-68**

Après examen du montant de la participation demandée qui s'élève à 495.00€ par élève et concerne une élève domiciliée au Tablier, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la participation de 495.00€ par enfant domicilié au Tablier aux frais de fonctionnement de l'école publique de la commune de Château-Guibert pour l'année scolaire 2023-2024.

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE RIVES DE L'YON, ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024**

**2024-12-69**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de participation financière aux dépenses de fonctionnement de la restauration scolaire de Rives de l'Yon, concernant les enfants domiciliés au Tablier, soit un total de 10 878.75€, année scolaire 2023/2024.

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRICENTRE DE RIVES DE L'YON, ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024**

**2024-12-70**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs et du péricentre de Rives de l'Yon, concernant les enfants domiciliés au Tablier, soit un total de 4 970.40€, année scolaire 2023/2024.

**Tarifs de location du Foyer Rural au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**2024-12-71**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les prix de location du foyer rural, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :

	Habitants du Tablier	Habitants hors commune	Chauffage d'octobre à avril
Location grande salle	130,00 €	200,00 €	40,00 €
Location petite salle et labo	160,00 €	230,00 €	40,00 €
Location deux salles et labo	190,00 €	280,00 €	40,00 €

Location pour les manifestations à but lucratif	Associations communales	Associations hors commune
Location grande salle	60,00 €	200,00 €
Location petite salle et labo	60,00 €	230,00 €
Location deux salles et labo	100,00 €	280,00 €

Location pour les manifestations à but non lucratif	Associations communales	Associations hors commune
Location grande salle	Gratuit	60,00 €
Location petite salle et labo	Gratuit	60,00 €
Location deux salles et labo	Gratuit	100,00 €

- Location vaisselle : 20.00 €
- Caution à verser : 500.00 €
- En cas de location deux jours consécutifs, le prix de location est réduit de :
 

Pour 1 salle	40.00 €
Pour 2 salles	60.00 €

**Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.**

**2024-12-72**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise la Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**Devis**

**2024-12-73**

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide les devis suivants :

- Société Merlan : pose et fourniture d'un disjoncteur de protection, d'un montant de 1 253.12€HT,
- Société PLP: fourniture de signalétique pour la Grange et le café-épicerie, d'un montant de 5 136.00€HT.

**Maison 7 rue principale – études de faisabilité et contrôle de structure**

**2024-12-74**

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame la maire à signer la proposition financière de SOLIHA d'un montant de 9 200.00€HT avec la possibilité d'ajouter des missions optionnelles,
- De solliciter le Conseil Départemental de la Vendée pour une aide financière.

**La Roche-sur-Yon Agglomération : présentation du rapport de la Chambre Régionale des comptes portant le contrôle des comptes et de la gestion de La Roche-sur-Yon agglomération au titre des exercices 2017 et suivants**

**2024-12-75**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la tenue du débat concernant le rapport définitif de la CRC sur la gestion de La Roche-sur-Yon Agglomération portant sur les exercices 2017 et suivants

**Vendée Expansion : rapport annuel de l'exercice 2023**

**2024-12-76**

Le conseil municipal, après délibération, prend acte du Rapport annuel, exercice 2023, de Vendée Expansion SPL.

**VENDÉE EAU : RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**2024-12-77**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2023.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.